

Conseil d'administration du centre communal d'actions sociales
Réunion du 14 octobre 2008 à 18h00

Présents : AGNIEL Evelyne, DUBOIS Magali, FISSEUX Catherine, KELLER Paul, LEMAL Michèle, PERRET Flore, ROBERT Blandine.

Absent représenté : FILLON Lucien donnant procuration à LEMAL Michèle

Absents : BEAURAIN Jean-Emmanuel, CAPUS Christian, COSTE-MARZEAU Huguette

Secrétaire de séance : KELLER Paul

L'ordre du jour est modifié et accepté comme suit :

Ajout en 4^{ème} point : Décision modificative n°1

1- Délibération sur le contenu du règlement intérieur :

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration de la nécessité pour le centre communal d'action sociale de se doter d'un règlement intérieur et lui présente le projet dudit règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Paul Keller qui trouve la lecture faite du règlement pendant la réunion, non exhaustive).

2- Délibération pour subvention de l'association du foyer de l'hôpital des Vans :

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration de la demande de subvention faite par l'association du Foyer de l'hôpital des Vans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'octroyer une subvention de 100 € à cette association, étant rappelé qu'une enveloppe globale de 500 € avait été voté au budget primitif.

3- Délibération pour subvention de l'ADAPEI

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration de la demande de subvention faite par l'association ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'octroyer une subvention de 100 € à cette association, étant rappelé qu'une enveloppe globale de 500 € avait été voté au budget primitif.

4- Décision Modificative n° 1

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration que plusieurs dons et ventes de concessions, non prévus au budget prévisionnel, ont été réalisés. Afin de pouvoir utiliser ces fonds, il convient d'effectuer une décision modificative pour les affecter sur une ligne de dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement

Augmentation des crédits à l'article 7488 : + 1008 €

Dépenses de fonctionnement

Augmentation des crédits à l'article 6232 : + 1008 €

5- Organisation du LOTO du CCAS :

La date : habituellement organisé le 1^{er} ou 2^{ème} dimanche de novembre, le conseil d'administration choisit cette fois le 2^{ème} : dimanche 9 novembre 2008 à 15h.

Pour les lots, Paul Keller prépare un petit prospectus à distribuer dans les boîtes aux lettres des habitants de Malbosc, les commerçants habituels seront contactés et si besoin il sera acheté d'autres lots.

Pour les affiches : à faire par la mairie et à afficher 10 jours avant le LOTO soit autour du jeudi 30 octobre 2008.

6- Organisation du repas de fin d'année

La date : le dimanche 7 ou le 14 décembre 2008 en fonction des disponibilités du traiteur qui sera choisi par Evelyne Agniel parmi ceux de Molière, de Bessèges et des Vans.

Inscriptions : par retour du fichet d'inscription

La liste des bénéficiaires du repas : Les plus de 60 ans qui votent à Malbosc. Le CCAS peut ajouter au coup par coup telle ou telle personne de plus de 60 ans qui vit notoirement à Malbosc.

La liste des bénéficiaires des colis : recevront un colis, les personnes dans l'incapacité de venir au repas pour des raisons médicales ou âgés de plus de 75 ans quel que soit le motif de leur absence.